

Loi de finances 2016 : les principales dispositions retenues

La mesure phare introduite initialement dans le projet de Loi de Finances et visant à rendre effective la pénalisation de la fraude fiscale, a été écartée. La fraude restera un sport national, compte tenu du déficit structurel de l'Administration fiscale en matière de contrôle fiscal. PAR M. AMINE

La généralisation de l'obligation des moyens de paiement traçables pour faciliter le contrôle, a fait un timide pas en avant. Dorénavant, la limite du paiement en espèces est de 10 000 DH par fournisseur et par jour, avec un plafond de 100 000 DH par mois et par fournisseur.

Le numéro d'identifiant fiscal devra obligatoirement figurer sur les factures et les documents comptables des entreprises

L'examen des déclarations fiscales déposées peut donner lieu à une demande d'explication et au dépôt d'une déclaration rectificative, sans contrôle fiscal. C'est là un assouplissement dans la relation entre le fisc et le contribuable. Ce dernier peut toujours réparer des erreurs constatées par le fisc sans être sanctionné. Plus d'imputation de la cotisation minimale. Ce sera un acquis définitif au Trésor. Une mesure injuste pour les entreprises transparentes.

Barème de l'IS : il sera proportionnel et non progressif. C'est la mesure la plus critiquée, car elle remet en cause le processus de simplification et ouvre la voie à des risques de manœuvre pour ajuster le résultat fiscal, sans compter l'augmentation du coût de gestion de l'impôt inhérente à la multiplicité des taux et à la complexité des calculs. Voici les taux retenus (Tableau).

Un joli cadeau à la RAM pour donner plus d'oxygène à sa trésorerie

RAM : L'achat d'avions de plus de 100 places, ainsi que l'acquisition de matériel et de pièces de rechange pour ces avions,



Résultat fiscal (en DH)	Taux
< ou = à 300 000	10%
> 300 000 et < ou = 1 million	20%
> 1 million et < ou = 5 millions	30%
> 5 millions	31%

pourront dorénavant être faits hors TVA. **ONCF** : le taux de TVA passe de 14 à 20%. Les prix des tickets voyageurs seront nécessairement revus à la hausse. Il en est de même du transport des marchandises. Qualité de service ? Faudra attendre Godot.

Agro industrie : ce secteur aura droit de déduire une « TVA non apparente » ou rémanente provenant de l'achat de produits agricoles. Espérons que cette carotte fiscale pourra réellement contribuer au dynamisme de ce secteur.

Durée de vérification : trois mois au lieu de six mois pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 50 millions de dirhams ; six mois au lieu de douze mois pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de dirhams.

Délai de notification : trois mois au lieu de six mois. Le suspense sera ainsi plus court. L'entreprise pourra connaître dans des délais plus brefs les résultats du contrôle fiscal.

Le recours devant les commissions fiscales sera dorénavant plus souple et plus simple

Dorénavant, la CLT sera compétente pour les petites et moyennes affaires, notamment les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions de dirhams. La CNRF sera compétente pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 10 millions de dirhams. Les délais de recours ont aussi été simplifiés et réduits.

Le principe de proportionnalité des sanctions, en fonction de la gravité des actes relevés, a été finalement intégré. Le contribuable qui a régularisé sa situation spontanément, dans un délai de moins d'un mois, ne subira qu'une majoration de 5%.

Prescription fiscale : la durée sera de 10 ans pour les contribuables non identifiés fiscalement. Voilà une mesure qui pourra dissuader en particulier celles et ceux exerçant des activités informelles.

Vignette : comme annoncé plusieurs fois, plus de file d'attente et plus de macaron accolé sur le pare-brise. Une opération qui ne passera pas inaperçue en 2016.

Cerise sur le gâteau : la télé-déclaration et le télé-paiement ne seront plus des produits de luxe réservés à l'élite des contribuables. Désormais, dématérialisation rimera avec démocratisation. Globalement, à part quelques cadeaux fiscaux, discutables sur le plan du principe, et risquant d'aggraver les dépenses fiscales, source d'opacité budgétaire, les dispositions fiscales de la Loi de Finances 2016 traduisent une volonté de rétablissement de la confiance et d'amélioration des relations avec les contribuables. ■